

Projet de résolution

R 4

Validation de l'organe de contrôle des comptes de la Fondation communale de Versoix Samuel-May

Vu la volonté de la Fondation communal de Versoix Samuel-May de changer d'organe de révision ;

vu le courriel adressé par la Fondation communal de Versoix Samuel-May le 2 décembre 2022, pour confirmer la validation d'un nouvel organe de révision et demander de porter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation communal de Versoix Samuel-May, la société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.